DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES

N° 07.060

L'An deux Mille Sept, le 29 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 mai 2007

Le 22 mai 2007

ETAIENT PRESENTS: M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, M. MERLE, Mme MOINET, M. POTENNEC, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES:

- M. MOST représenté par M. LE GUEUT
- M. BOURGEOIS représenté par M. BOISNARD
- M. CAU représenté par M. POTENNEC
- M. FAVRE représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON

Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET

Mme JOLY représentée par M. MERLE

Mme LABEYRIE représentée par Mme MONTRON

Mme PELTIER représentée par M. SIMONNET

M. RAYMOND représenté par Mme DOUMECQ

ABSENTS - EXCUSES: Mme DAVID-COURTIN, M. GUIARD.

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 22 Nombre de votants : 31

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

<u>OBJET</u>: Concours de maîtrise d'œuvre pour la reconversion du palais des congrès en pôle événementiel « spectacles et rencontres » - Dépôt de permis de construire

VOTE: UNANIMITE

Dans le cadre de la réhabilitation du palais des congrès, il est nécessaire de déposer une demande de permis de construire conformément à l'article L421-1 du code de l'urbanisme.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du permis de construire afin de mener à bien la réhabilitation du palais des congrès.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU le code de l'urbanisme,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du permis de construire afin de mener à bien la réhabilitation du palais des congrès.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 31 mai 2007 Le Maire, H. LE GUEUT